



Les abolitions de l'esclavage

Emile Thomas, Rapport à M. le ministre de la Marine et des Colonies sur l'organisation du travail libre aux Antilles françaises et sur les améliorations à apporter aux institutions coloniales, Paris, 15 avril 1849, Imprimerie nationale, décembre 1849, extraits.

Emile Thomas reçut mission de Verninac, ministre de la Marine et des Colonies, le 27 septembre 1848, de se rendre en Guadeloupe et en Martinique afin d'y « étudier la question de l'immigration des travailleurs » et d'en « préparer la solution ». L'objectif était d'adapter les recrutements de main-d'œuvre au « parti à tirer du système des usines centrales. Cet ancien membre de la Commission du travail de Louis Blanc jugea une grande partie des affranchis de 1848 politiquement dangereuse et indésirable dans les colonies. Il proposait l'envoi d'ouvriers et artisans originaires des provinces françaises organisés en bataillons d'ouvriers soldats volontaires. Par contre, il préconisait l'organisation systématique du départ des colonies des « hommes de couleurs » et des « Noirs » oisifs par leur engagement dans les régiments d'Afrique.

« (...) L'émancipation hâtive et irréfléchie a brusquement tari les sources du travail aux colonies ; la main-d'œuvre agricoles n'y existe plus. Il est donc nécessaire d'y suppléer par une concurrence européenne, qui, d'ailleurs, a cet avantage de substituer un travail régulier et intelligent au travail capricieux et routinier de la race noire. Il est permis d'espérer que cette concurrence amènera, par l'exemple, à de meilleurs procédés, dus à son action civilisatrice ; de plus, elle augmentera aux colonies la proportion de la race blanche, dont l'infériorité numérique relative est toujours nuisible et peut devenir funeste. (...)

On ne saurait provoquer une immigration considérable, qui doit résulter du bien-être matériel et moral des premiers arrivants, et atteindre le double but qu'on se propose, de débarrasser la métropole des ouvriers inactifs qui encombrent les cités, et de provoquer aux colonies un élément suffisant de vitalité par l'abondance de la main-d'œuvre industrielle.

Une organisation militaire peut seule arriver à ces résultats ; or elle est très facile et fort peu coûteuse à instituer.

Je proposerais qu'on formât par voie d'engagement volontaire pour cinq ans, dans les grands centres de population industrielle, en y admettant les hommes de 20 à 45 ans, mariés de préférence, dix bataillons d'ouvriers militaires coloniaux, d'un effectif de mille hommes chacun, à savoir :

Deux bataillons pour la Martinique ;

Deux bataillons pour la Guadeloupe et dépendances ;

Deux bataillons pour Cayenne et la côte d'Afrique ; deux bataillons pour la Réunion ;

Un bataillon pour l'Inde et l'Océanie ;

Un bataillon pour le dépôt.

(...)

Volontaires créoles africains

J'ai démontré d'autre part qu'il importe au plus haut point de purger les villes et les bourgs de nos colonies des agglomérations oisives d'hommes de couleur et de Noirs qui y sèment le désordre et l'anarchie. (...)

Tout ce qui sonne haut et fort, honneur, patriotisme, gloire militaire, excite leur enthousiasme ; le son des musiques militaires, le bruit du tambour, les enivrent ; j'en ai vu suivre en dansant la marche des troupes pendant des heures



Les abolitions de l'esclavage

entières, avec l'expression du bonheur le plus vif sur leurs traits.

Ces hommes, bien commandés, feront de bons soldats. (...) Pour l'Algérie, pour nos possessions de la côte d'Afrique, ils auront de plus une faveur précieuse ; ils sont tout acclimatés, et le soleil vertical ne les incommode pas. »